

Objet : Adhésion à l'association Cap Rural

La Présidente expose :

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission réseau rural régional.

Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains de Rhône-Alpes à partir de trois axes principaux :

- renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- proposer des méthodes et des outils innovants
- susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Créée en 2015, Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural. Cette structure originale succède en effet au Centre régional de ressources du développement rural (CRDR), créé en 1996 et associé en 2007 aux Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités au sein de la Plate-Forme régionale développement rural.

Cap Rural propose des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. Dans le cadre du nouveau programme LEADER 5.0 Cap Rural, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, propose de nombreuses sessions pour affiner la stratégie de territoire et travailler le conventionnement.

Etant donné que les formations concernent le LEADER sur le périmètre du Pays Une Autre Provence, la Présidente propose que cette dépense soit inscrite au budget annexe du Syndicat Mixte des Baronnies provençales, à charge de l'Association Pays Une Autre Provence.

Le montant 2015 de l'adhésion s'élève à 500 € par an et 50 € par agent en bénéficiant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU